



Montréal, le 14 décembre 2007

Monsieur Éric Thomas, directeur
Smart Centres
395, boulevard Ste-Croix, Bureau 200
Montréal (Québec)
H4N 2L3

OBJET : Avis technique – Présence de matières explosives
Période d'exploitation de la Carrière
Centre commercial Carrière Saint-Michel, Montréal
N/Dossier : F063392-001

Monsieur,

Dans le cadre du mandat accordé, il nous fait grandement plaisir de vous transmettre notre avis technique en regard de la présence potentielle de matières explosives résiduelles issues des activités de dynamitage intrinsèques à l'exploitation de la Carrière Saint-Michel.

La carrière Saint-Michel est située sur l'île de Montréal, à l'extrémité est du quartier Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Son exploitation a débuté au début des années 1900 et s'est poursuivie jusqu'en 1986.

En 1981, la carrière est vendue à la Ville de Montréal qui transforme la partie est de l'ancienne carrière en dépôt de neiges usées et qui autorise la poursuite des activités de la carrière jusqu'en 1986.

Une des problématiques identifiées dans les études d'avant projet est la présence potentielle de matières explosives résiduelles.

Tel que mentionné dans le rapport environnemental numéroté F063392-210/220, selon le témoignage de monsieur Michel Cliche, ancien employé chez Lafarge, les travaux de dynamitage étaient réalisés à l'aide d'un mélange de fuel et de nitrates.



SMⁱ

LE GROUPE S.M.
INTERNATIONAL INC.

Selon les spécialistes en dynamitage que nous avons consultés et notre propre expérience professionnelle, il appert que la très grande majorité des produits explosifs utilisés dans l'exploitation de carrières, constituées de roches sédimentaires, possèdent une durée de vie utile relativement courte de l'ordre d'une à 2 années. De plus, les produits explosifs constitués de fuel et de nitrates se détériorent très rapidement en présence d'humidité.

Selon notre connaissance du site, les matières explosives résiduelles devraient être localisées sous la nappe d'eau souterraine et par conséquent, dans un milieu favorisant leur détérioration.

En considérant une période d'inactivité de plus de 20 ans et l'absence complète d'incident à caractère explosif et ce, particulièrement lors de la réalisation des travaux d'aménagement du site de neige usée, nous sommes d'avis que la présence de matières résiduelles susceptibles d'engendrer une explosion sans équipements de détonation est très faible, voir même inexistante à court et à long termes.

Espérant cet avis technique conforme à vos attentes, n'hésitez pas à communiquer avec nous si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur Thomas, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ghislain Houde, ing.
Directeur ingénierie des matériaux

John Hnatiuk, bachelier en technologie.
Directeur de projets

JH/GH/mr